

NOTRE PÈRE

A partir du 3 décembre 2017, premier dimanche de l'Avent, la nouvelle traduction¹ de la prière du Seigneur entrera en vigueur en France, suite à une décision de l'assemblée plénière des évêques en mars 2017. Il s'agit de remplacer : « et ne nous soumet pas à la tentation » par :

« Et ne nous laisse pas entrer en tentation... »

La formule en usage depuis 1966 est mal comprise des fidèles aujourd'hui. Car ils peuvent comprendre que Dieu pourrait nous soumettre à l'épreuve en nous sollicitant au mal. Saint Jacques affirme que : « *Dans l'épreuve de la tentation, que personne ne dise : « Ma tentation vient de Dieu. » Dieu, en effet, ne peut être tenté de faire le mal, et lui-même ne tente personne ».* Jc 1,13.



L'orant, catacombe romaine de Priscille, III^e siècle.

Cette nouvelle traduction « écarte l'idée que Dieu lui-même pourrait nous soumettre à la tentation. Le verbe « entrer » reprend l'idée ou l'image du terme grec d'un mouvement, comme on va au combat, et c'est bien du combat spirituel dont il s'agit. Mais cette épreuve de la tentation est redoutable pour le fidèle. Si le Seigneur, lorsque l'heure fut venue de l'affrontement décisif avec le prince de ce monde, a lui-même prié au jardin de Gethsémani : ' Père, s'il est possible que cette coupe passe loin de moi ' ; à plus forte raison le disciple qui n'est pas plus grand que le maître demande pour lui-même et pour ses frères en humanité : ' Ne nous laisse pas entrer en tentation ' . »²

¹ En conformité avec la nouvelle traduction liturgique de la Bible confirmée par la congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements le 12 juin 2013. Elle devrait être mise en vigueur avec la sortie de la nouvelle traduction du Missel Romain qui a pris et prendra encore du temps.

² Jacques Rideau - Ancien directeur du (SNPLS), Directeur au Séminaire français de Rome. *Dossier d'animation*.

Une chance pour nous

C'est une heureuse occasion pour essayer de comprendre et d'habiter à nouveau, avec l'aide de l'Esprit Saint, chaque mot de la prière que le Seigneur Jésus laisse à ses disciples. C'est l'occasion de la diffuser auprès des pratiquants, des non pratiquants, de ceux qui entrent dans nos églises en semaine, sans oublier les futurs catéchumènes...

Le diocèse, à travers la PLS et le service de communication, met à la disposition des paroisses, des mouvements et des services diocésains des cartes avec la nouvelle traduction.

Vous trouvez ci-joint des partitions musicales adaptées au nouveau texte

et ci-après les deux sites, des services de la CEF, qui peuvent aider à expliquer ou à vivre un temps autour de la prière du Seigneur, avec les enfants ou les adultes.

<http://liturgie.catholique.fr/accueil/les-dossiers/notre-pere-le-dossier/>

<http://fr.calameo.com/books/0049761483c30b30a93f6>

Bien cordialement

Georges Khamis

Bondy le 14.11.2017